



MAIRIE ESPANÈS

Séance du 13/07/2022

Procès-verbal

2022-24

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 13 juillet à 21 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'ESPANÈS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christophe GILLON, Maire.

Date de convocation : 30/06/2022

✓	M GILLON Christophe	✓	M PERRIGAULT Jacques
✓	Mme DUBOIS Ségolène	✓	Mme DARLES Bérandère
Absent	M VARLET Frédéric	Excusée	Mme DESPLAS Marie
Excusé	M COLRAT Fabrice	✓	Mme CAZABAN Monique
Excusé	M BIARNEIX Thomas	✓	M FAUCHER Dominique
✓	M TOUSTOU Pascal		

A donné pouvoir :

Mme DESPLAS Marie à Mme DARLES Bérandère – M COLRAT Fabrice à M GILLON Christophe - M BIARNEIX Thomas à Mme DUBOIS Ségolène.
M TOUSTOU Pascal est nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- * Approbation du procès-verbal du 15 juin 2022.
- * Communauté de communes :
 - Extraits du CR du conseil communautaire du 4 juillet 2022.
- * Finances :
 - A/ Point sur les dépenses et recettes de juin 2022.
 - B/ Délibération pour la subvention de l'informatisation de la bibliothèque.
- * Personnel :
 - A/ Délibération sur la création d'un CDD de 10 h, d'une durée de 1 mois renouvelable 1 fois, pour le poste d'agent polyvalent.
 - B/ Délibération sur la création d'un CDD de 13 h pour le poste d'agent polyvalent/accompagnateur de bus scolaire.
- * Travaux / Urbanisme.
 - A/ Délibération sur les travaux de chauffage de l'appartement T4 presbytère.
 - B/ Délibération sur la proposition foncière en vue de la rétrocession du lotissement « AS DOUMENS » à la commune.
 - C/ Point info sur les travaux de la maison BRUEL.
- * Ecole, RPI.
- * Questions diverses.

1/ Approbation du procès-verbal du 15 juin 2022,

Le procès-verbal est approuvé.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2/ Conseil communautaire, compte rendu du 4 juillet 2022.

Loi sur le PLU - PLUI d'août 2021 sur la période 2021-2031, risque mettre en péril le Projet de PLU de la commune.

Concertation à venir en septembre avec équipes SICOVAL + DDT

3/Finances :

A/ Point sur les dépenses et recettes depuis le début de l'année.

- Dépenses juin 2022 : 10926.07€
- Recettes juin 2022 : 200,00€
- Dépenses année : 71840.61€
- Recettes année : 76712.20€

B/ Décision modificative n° 01.

Délibération n° 2022/40

À la suite des travaux sur les bâtiments municipaux, il est nécessaire de modifier quelques lignes comptables.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615228 : Autres bâtiments	15 000,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	15 000,00 €	
D 023 : Virement section investissement		15 000,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement.		15 000,00 €
D 21318 : Autres bâtiments publics		14 190,00 €
D 21578 : Autre matériel et outillage		210,00 €
D 2184 : Mobilier		600,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		15 000,00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		15 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		15 000,00 €

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

C/ Délibération pour la subvention de l'informatisation de la bibliothèque

Délibération n° 2022/36

Un courrier du Département nous demande la somme totale des besoins de financement pour l'informatisation de la bibliothèque. Une nouvelle délibération est donc nécessaire.

Les bénévoles de la bibliothèque ont choisi le logiciel de gestion et mise en réseau de la bibliothèque, le choix s'est porté sur le logiciel « Orphée » et la mise en réseau avec les communes de Goyrans, Aureville, Vieille Toulouse, Lacroix-Falgarde et Rebigue.

La fourniture du matériel informatique a été négocié par Goyrans pour l'achat de 4 ordinateurs et l'équipement de lecteurs de badges et codes-barres,

La mise en réseau permet la prise en charge du matériel informatique et du logiciel à hauteur de 50% par la DRAC, 30% par le département. Le reste à charge de 20% pour les communes.

Le montant total de la dépense est de 2 628.33 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé :

- D'accepter les devis du matériel et du logiciel,
- D'accepter le choix du logiciel, du réseau de communes partenaires,
- D'accepter le montage financier avec la part de la commune d'Españès.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4/ Personnel :

Délibération n° 2022/37

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir entretien des espaces verts ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 mois allant du 01/07/2022 au 31/07/2022 inclus, renouvelable 1 fois.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien des espaces verts à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 10 heures.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2022/38

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour assurer les fonctions d'accompagnant dans le bus scolaire pour le RPI Issus Noueilles Pouze Espanès ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 02/09/2022 au 07/07/2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'accompagnant dans le bus scolaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 7 heures.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

5/ Travaux, urbanisme :

Délibération n° 2022/39

A/Délibération sur les travaux de chauffage de l'annexe mairie.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de changer le chauffage de l'annexe de la mairie (remplacer le poêle à fioul par des radiateurs électrique). Il faut programmer les travaux avant l'arrivée de l'hiver. Plusieurs devis sont présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de la société MD RÉNOVATION pour un montant TTC de 6 091,47 euros et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal demande une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

B/Délibération sur la proposition foncière en vue de la rétrocession du lotissement « AS DOUMENS » à la commune.

Délibération n° 2022/35

Comme à la suite de la réunion publique organisée le 15 juin 2022 et au conseil municipal qui en a suivi, il est proposé au conseil municipal de valider la proposition de M et Mme HOLT, à savoir le transfert des parcelles dénommées B 267, B 271 et B 272 à la commune immédiatement. Les frais notariés ainsi que les travaux de mise en place d'un grillage séparatif en limite de propriété et la réduction du mur sur la partie rétrocédée seront à la charge de la commune.

Après validation du conseil municipal, Monsieur le Maire prendra un rendez-vous

conjointement avec le notaire et M et Mme HOLT pour la réalisation de l'acte foncier.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

C/ Point info sur les travaux de la maison BRUEL.

Un point est fait sur les travaux et les mises aux normes :

Travaux électriques petit et grand appartement.

Travaux d'isolation des murs.

Travaux de la salle de bains.

6/RPI, Ecole.

Néant.

7/ Questions diverses :

Remise de la sonnerie des cloches de l'Église le samedi et dimanche à 7 heures du matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 19.

M GILLON Christophe Maire	M PERRIGAULT Jacques
Mme DUBOIS Ségolène Première adjointe	Mme DARLES Bérangère
M VARLET Frédéric Deuxième adjoint Absent.	Mme DESPLAS Marie Excusée, pouvoir à Mme DARLES Bérangère.
M COLRAT Fabrice Excusé, pouvoir à M GILLON Christophe.	Mme CAZABAN Monique
M BIARNEIX Thomas Excusé, pouvoir à Mme DUBOIS Ségolène.	M FAUCHER Dominique
M TOUSTOU Pascal	